

Denis LA MACHE  
Conseiller régional des Pays de la Loire  
Maire de Saint Sigismond

Lettre ouverte à :  
Monsieur Stéphane Travert,  
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Monsieur le Ministre,

Vous venez de rendre publique la liste des communes retenues dans le cadre de la réforme des Zones Défavorisées au titre de la Politique agricole commune. Dans ces zones, les agriculteurs étaient éligibles à des aides de l'Union européenne pour compenser les contraintes naturelles de notre territoire. Ces aides leur permettaient de vivre de leur travail en pratiquant une agriculture d'élevage prenant en compte les spécificités du territoire.

Vous venez, sans concertation locale, de rayer de la carte 12 communes du Marais Poitevin vendéen.

Maire de Saint Sigismond, commune rurale au cœur du Marais, j'en connais les magnifiques atouts naturels et touristiques. J'en mesure aussi les terribles fragilités économiques. Depuis 40 ans ce territoire est l'objet d'une mise en demeure européenne pour la sauvegarde d'une zone humide parmi les plus remarquables de notre continent. Des luttes acharnées y ont opposé les objectifs économiques et les objectifs environnementaux. Peu à peu des compromis ont été trouvés. Des outils ont été mis en place, non sans mal, pour donner une viabilité économique aux prairies naturelles et développer un modèle d'élevage compatible avec les contraintes de ce territoire d'exception.

**Allez-vous prendre le risque, Monsieur le Ministre, de détruire ce fragile équilibre ?**

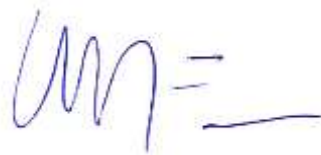
Allez-vous prendre le risque de voir le Marais Poitevin soumis aux aléas de politiques d'accompagnement ponctuelles ? Sa situation spécifique mérite d'être intégrée dans un ensemble de dispositifs politiques pérennes, articulés entre eux et pensés sur le long terme. Le Parc du Marais Poitevin a validé une labellisation pour la production de viande bovine. Celle-ci sera officialisée au mois de juin et en partie financée avec des fonds interministériels. Laissez-vous ce projet fragilisé par la réforme des zones défavorisées ?

Allez-vous prendre le risque d'une décision arbitraire et non concertée ? Un choix si chargé d'enjeu pour un territoire doit faire l'objet d'une concertation au plus près de la réalité de terrain. Il doit associer les acteurs locaux les plus concernés. À aucun moment, les maires des communes concernées n'ont été associés. Les agriculteurs avec lesquels j'ai eu une réunion hier sur le sujet n'avaient pas vu venir l'orage. Laissez-vous l'avenir de notre marais se décider à Paris ?

Allez-vous prendre le risque de compromettre l'avenir de notre territoire ? Pourtant fragilisés économiquement, nos éleveurs perpétuent cette activité respectueuse de l'environnement qui nous a permis de reconquérir le statut de Parc Naturel Régional. Nos éleveurs contribuent à entretenir et faire vivre ces paysages de petites prairies qui font l'identité et l'équilibre du marais Poitevin. Laissez-vous fragiliser cet équilibre unique ?

Ce n'est au nom d'aucune appartenance politique, d'aucune stratégie partisane, d'aucun calcul que je m'adresse à vous. Le sujet mérite mieux. Comme beaucoup de mes collègues maires et élus locaux de petites communes rurales que je connais bien et avec lesquels j'échange souvent, je suis attaché à notre territoire et j'ai l'intime conviction qu'il est aujourd'hui en danger. Aussi, Monsieur le Ministre, j'en appelle à votre responsabilité. Je vous demande de prendre en compte les démarches vertueuses et cohérentes tant sur le plan économique qu'environnemental engagées par tous les acteurs du Marais Poitevin. Je vous demande de réintégrer les communes concernées dans la liste que vous soumettez à la Commission européenne.

Je vous remercie et vous prie de recevoir mes très respectueuses salutations



Denis LA MACHE  
Conseiller régional des Pays de la Loire,  
Maire de Saint Sigismond